

Beauvais, le 11 décembre 2023

Dossier suivi par :
Yannick CARON
ce.desco60-adjel@ac-amiens.fr

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Oise

Tél : 03 44 06 45 03

à

**Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de l'Oise**
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais cedex

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale de l'Oise

Objet : Circulaire de rentrée 2023-2024 pour l'accueil et le départ des sorties scolaires avec nuitées et ouverture du logiciel SortieSco.

Références : Décret n° 2017-766 du 4-5-2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
Circulaire du 13-6-2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics.

Le département traite un nombre conséquent de demande de sortie scolaire avec nuitées dans et hors du département.

Afin de faciliter les démarches et conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et plus particulièrement la division de l'enseignement scolaire (DESCO) – bureau des sorties scolaires, propose d'être un soutien sur les aspects réglementaires et techniques dans ce domaine.

La gestion des sorties scolaires pour l'ensemble du département sera dès à présent dématérialisée via le logiciel SortiesSco, accessible via le portable ARENA. (Scolarité du 1er degré / Applications locales de la scolarité du 1er degré / SORTIESCO.)

L'application académique « SortieSco », permet l'accès aux documents harmonisés à joindre à une demande de sorties scolaires :

- ✓ Attestation de prise en charge transport
- ✓ Dérogation de lieu rassemblement
- ✓ Emploi du temps du séjour
- ✓ Fiche FIVAISV - Accompagnateur
- ✓ Fiche information transport
- ✓ Fiche signalétique des modifications du projet initial
- ✓ Hébergement familles
- ✓ Liste des déplacements pendant le séjour
- ✓ Liste des élèves
- ✓ Liste des passagers
- ✓ Schéma de conduite
- ✓ Organisation des élèves non partants
- ✓ Tableau de présence

Vous trouverez en annexe de cette circulaire le circuit de procédure du dossier.

Je vous rappelle que le dépôt d'une demande de sortie scolaire est :

- D'au moins 4 semaines avant la date prévue pour le départ pour un voyage scolaire se déroulant sur le territoire national ;
- D'au moins 6 semaines avant la date prévue pour le départ pour un voyage scolaire se déroulant à l'étranger.

Je vous informe également, qu'afin de vous accompagner sur cette application, il sera prochainement organisé une session de formation à l'attention des circonscriptions. La date vous sera prochainement communiquée.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de ces informations auprès des directeurs d'écoles et des conseillers pédagogiques de circonscription.

Hervé SEBILLE

